

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'AGUANISH, TENUE À LA SALLE DE RÉUNION, LE  
LUNDI 4 JUIN 2018, À 20h00.

**Étaient présents :**

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère
Madame Johanne Cormier	Conseillère
Madame Kathy Ouellet	Conseillère
Madame Angie Duguay	Conseillère
Monsieur Régnald Blais	Conseiller
Madame Delvie Blais	Conseillère

Madame Monika Déraps, secrétaire-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale, assistent aussi à la réunion.

---

**PRIÈRE**

La prière fut dite par tous.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Le quorum a été vérifié et, Monsieur Léonard Labrie, maire a pris la parole pour remercier les élus de leur présence.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Régnald Blais, conseiller, secondé par Madame Kathy Ouellet, conseillère, et adopté à l'unanimité des conseillers présents;

**Que la Municipalité** accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

Il est proposé par Madame Delvie Blais, conseillère, secondé par Madame Francine Blais, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** la Municipalité adopte, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mai 2018 tel que présenté.

**DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Madame Johanne Cormier, conseillère, secondé par Madame Kathy Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que la Municipalité** paie l'ensemble des déboursés de mai 2018, lesquels atteignent la somme de 44 783.65 \$.

## **RAPPORT DU MAIRE 2018**

Monsieur Léonard Labrie, Maire, présente et fait la lecture du rapport du maire 2018. Les membres du conseil en acceptent le dépôt et qu'il soit diffusé sur le territoire de la municipalité d'Aguanish conformément à l'article 176.2.2 du code municipal.

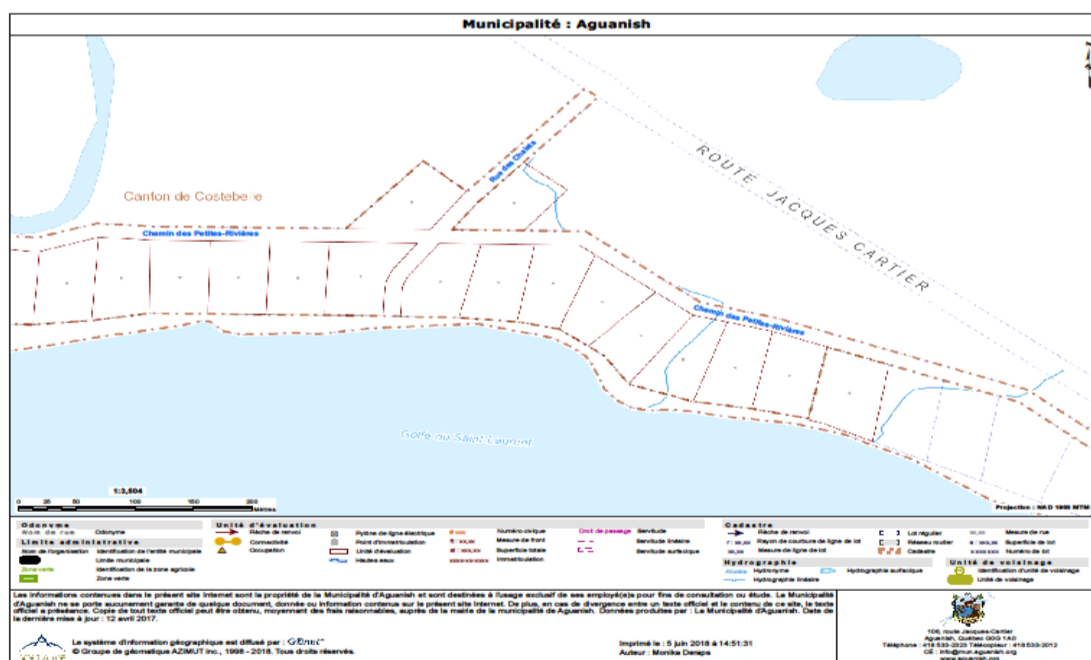
## **RUE DES CHALETS ET CHEMIN DES PETITES-RIVIÈRES / RÉSOLUTION**

**Attendu que** le nom Rue des Chalets et Chemin des Petites Rivières est utilisé couramment pour désigner ces lieux;

Il est proposé par Madame Angie Duguay, conseillère, secondé par Madame Delvie Blais, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** la municipalité d'Aguanish officialise le nom Rue des Chalets et Chemin des Petites-Rivières.

La carte de ce secteur fait partie intégrante du document.



## **BORNE ÉLECTRIQUE / RÉSOLUTION**

Il est proposé par Madame Kathy Ouellet, conseillère, secondé par Madame Angie Duguay, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** le conseil municipal d'Aguanish autorise l'installation d'une borne électrique de 240 volts et s'engage à mettre la mise de fonds nécessaire, qui s'élève à environ 1600 \$ (sujet à changement en fonction du coût d'installation de la borne

qui peut varier d'un endroit à l'autre en fonction des travaux à effectuer) pour obtenir une borne de recharge électrique sur son territoire.

Le conseil municipal s'engage également à assurer l'entretien et les dépenses annuelles de la borne électrique sur le territoire de la municipalité.

**Que** Madame Marlène Blais, directrice générale, signe les documents de l'entente avec Hydro-Québec et tout autre document relatif à ce dossier.

### **EMBAUCHE ÉTUDIANT / PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Il est proposé par Madame Delvie Blais, conseillère, secondé par Madame Kathy Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** la municipalité embauche mademoiselle Camille Blais comme préposée au bureau d'accueil touristique pour 6 semaines, soit du 2 juillet au 11 août 2018.

\*\*Madame Johanne Cormier et Monsieur Régnald Blais déclarent un conflit d'intérêts, mais assurent qu'ils ne retirent aucun avantage financier de ce contrat. Ils n'ont participé à aucune délibération, ni au processus de sélection et se retirent de la séance du conseil municipal jusqu'au prochain point. Le quorum est toujours constaté.

### **ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD**

Il est proposé par Madame Johanne Cormier, conseillère, secondé par Monsieur Régnald Blais, conseiller, et résolu à l'unanimité;

**Que** la municipalité renouvelle son abonnement annuel à l'Association forestière au coût de 50.00 \$.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Kathy Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité;

**Que** la séance soit levée à 20h58.

---

Monika Déraps  
Secrétaire-trésorière

---

Léonard Labrie  
Maire